Image not found or type unknown

annuler la vente d e mon chien

Par **delaroche pascal**, le **23/11/2009** à **10:09**

bjr, voial il y a 48 h00 j'ai vendu mon chien sans contrat!
mais le souics ma fille d e 10 ans me reclame son chien pleure et mange+! donc le lendemain j'ai contacté les gens pour leurs expliquer que je souhaitais récupérere mon chien car ma fille va mal!
refus de ceux je suis desepérer!
mon chien est pucé et j'ai pas renvoyé la carte d'identification donc il es ttoujours a mon nom!
pas de conrata de vente paiement en espéce!
que puis je faire pour récupérer mon chien, je suis désespérer!
merci par avance

Par **razor2**, le **23/11/2009** à **14:52**

Bonjour, même sans contrat, vous êtes, par cette vente, juridiquement engagée, et si les acheteurs ne veulent pas l'annuler, vous ne pouvez rien faire. On ne vend pas un chien comme on vend un DVD, on pense à ce genre de chose AVANT...

Par **delaroche pascal**, le **23/11/2009** à **15:11**

facile d e juger les gens vendre un dvd et un chien !quelle comparaison!
on y a reflechit avant mais l'enfant quand il voit son chien partir il ne pense plus a la meme chose et regrette d'avoir dit oui!
mais il n'y que les imbéciles qui pas d'avis
et facile de juger les gens! facile !
bref passon!

Par **mic_comte**, le **24/11/2009** à **11:56**

A quel nom est la carte d'identification (puce ou tatouage)? Si elle est encore a votre nom, vous avez un recours.
http://www.braquedubourbonnais.info/fr/nom-chien.htm

Par **mic_comte**, le **24/11/2009** à **11:56**

A quel nom est la carte d'identification (puce ou tatouage)? Si elle est encore a votre nom, vous avez un recours.
http://www.braquedubourbonnais.info/fr/nom-chien.htm

Par **delaroche pascal**, le **24/11/2009** à **12:00**

la puce est encore a notre nom je n'ai pas renvoyé la carte d'identification,
un avocat m'a dit non pas de recours
les consommateurs aussi
bref ma fille est dans un état je suis desepérer!
j'ai encore la carte d'identification est la puce est a notre nom
je suis desepérer

Par **mic_comte**, le **24/11/2009** à **12:01**

Mais vous n'avez signe aucun papier?

Par **delaroche pascal**, le **24/11/2009** à **12:03**

notre chien est pucé
la carte n'a pas été renvoyé donc nous sommes encore propiétaire!
mais comment faire
j'ai écrit une lettre recommandé aux acheteurs , c'est un enfant facile d eme juger mais je ne epux laisser ma fille en désespoir qui ne fait pas d'erreur et je n'ai aucuns recours!
je ne sais + quoi faire! c'est un sos pour ma fille et je suis désemparé

Par **delaroche pascal**, le **24/11/2009** à **12:07**

non aucun papiers signé pas de contrat! rien qui prouve la vente
paiement en espéce!
ils ont juste la partie de la carte d'identification a garder pour la puce!
moi j'ai la partie a renvoyer pour le changement de propriétaire!
voila!
comment vais je faire

Par **mic_comte**, le **24/11/2009** à **12:16**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

S'ils ont la moitie de la carte d'identification, c'est dur. Pourquoi s'accrochent-ils tant a ce chien qu'il connaissent a peine? Peut-etre veulent-ils faire un benefice (vous le revendre plus cher).

Par **delaroche pascal**, le **24/11/2009** à **12:20**

je ne sais pas i ldise qu'i lest a eux et ne veulent aps le rendre!
c'est moi qui doit renvoyer la carte et le veterinaore m'a dit que tant que je ne la renvoie pas le chien est a nous!
on a essayer a la miable rien a faire
j'ai ecrit une lettre recommandée!
ma fille me demand echaques jours si son chien lui sera rendu
en + on a appelé des le lendemain!
par contre notre chien a un soucis, il faut l'opérer de stesticules car une n'est pas decendue!
puis je jouer sur son probléme pour le recupérer!

Par **mic_comte**, le **24/11/2009** à **12:27**

C'est quel genre de chien? Ils veulent en faire quoi?

Par **delaroche pascal**, le **24/11/2009** à **12:29**

c'est u njack russell de 2 ans c'est une mamie de 67 ans sa fille est venue le chercher!
car soit disans il ressemble au sien qui est mort!
voila!

Par **mic_comte**, le **24/11/2009** à **13:53**

Une solution: lui trouver un autre Jack Russel qui ressemble lui-aussi a celui qui est mort.
Il y a ce site qui permet de trouver des eleveurs par race et par departement:
http://www.chiens-de-france.com/eleveurs/index.php

Vous y trouverez des eleveurs de Jack Russel dans la Meuse, les Vosges et la Moselle.

Par **delaroche pascal**, le **24/11/2009** à **13:57**

faut i lencore qu'il accepte je vais regarder ce site!
merci pour vos conseils!
je lui ai ecrit une lettre pour lui proposer cette solution! mais je en reve pas!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

moi j'ai vendu le chien a 200 euros!
merci a vous!

Par **Chouteau**, le **24/11/2009** à **15:45**

La meilleure solution aurait bien sur de persuader l'acheteur d'annuler la vente, en contre partie du remboursement du prix d'achat. Vous pouvez toujours lui dire que vous ne ferez jamais le changement de propriétaire, et lui expliqué que dans ce cas le jour où il sera perdu et retrouvé, c'est à vous que les services compétents se tourneront. Et vous proposez pour l'aider activement à trouver un autre chien. N'hésitez pas à mettre en avant sa potentielle gentille, et le malheur de votre fille qui suite à votre bétise de vendre son chien est aujourd'hui très malheureuse.
Car juridiquement, la cause est presque perdue, et en tout cas très mal engagée.

Par **delaroche pascal**, le **25/11/2009** à **20:02**

le spersonnes ont porté plainte sui te a mes 2 lettres leurs expliquant le pourquoi de l'annulation d e la vente!
la police nous afait comprendre qu'il afllait envoyer la carte d'identification pour faire el changement de propriétaire!
pfffffffffff!
par contre u nacheteur a tous les droits!
si son chien péte d etravers il demande des remboursement
nous on souhaite en 24h00 essayer de négicier pour retrouver notre chien!
vous etes un bandit!
elle est belle al justice!
qu'on me trouve une personne qui ne se trompe pas ou regrette son choix! hein!
je suis écoeuré !

Par **lilas93**, le **23/04/2018** à **14:50**

Delaroche pascal, je suis tout a fait d'accord avec vous il y a des situations qui nous poussent à prendre des décisions rapides et il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis noN J'ai rencontré le meme problème hier, nous avons donner notre chien a un couple mais dès que mon bébé est partie je ne respirais presque plus, je n'a pas dormi de la nuit, le lendemain j'ai expliqué la situation a la personne qui j'ai eu en ligne et je suis allé la récupéré dans la matinée. Il y a des gens compréhensibles meme si la personne qui nous a reçue etait froide. Tant pis pour elle ! moi j'ai récupéré ma ptite puce !

Par **Visiteur**, le **23/04/2018** à **15:18**

Lilas, tout d'abord vous répondez à un post vieux de... 9 ans !? ensuite "meme si la personne

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

qui nous a reçue etait froide. Tant pis pour elle !" avec ce genre de réflexion ça donne envie d'être sympa ! La personne a fait preuve d'empathie envers vous et tout ce qui vous vient à l'esprit c'est "tant pis pour elle" !!?? Chapeau !

Par **lilas93**, le **23/04/2018** à **19:54**

Grenouille, désolée mais il n'y a pas de temps pour répondre a un message donc que cela vous plaise ou non oui j'ai trouvé la personne froide et ce sont des personnes comme vous qui ne font pas avancez les choses et ensuite je ne vous ai pas adressé la paroles par message il me semble donc continuer votre chemin!!!

Par **Visiteur**, le **24/04/2018** à **08:05**

Ma petite Lila; si, il y a un moment ou répondre à un post vieux de 9 ans ne sert à rien ! De deux, vous êtes sur un forum donc tout inscrit sur ce forum peut vous répondre. Quant à faire avancer les choses, j'avoue ne pas bien cerner comment votre intervention les fait avancer ? Par contre oui, je passe mon chemin...

Par **youris**, le **24/04/2018** à **09:45**

lilas93,
quand on vient sur un forum ou tout le monde peut lire les messages et y répondre, vous avez adressé la parole à tout le monde et vous n'avez pas le pouvoir d'interdire à quiconque de lire votre message et d'y répondre.
sinon, il ne faut pas venir sur un forum.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés